



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /176 : (Code Nomenclature /7.10)

DATE : 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette

OBJET : Modification de la délibération 2024/127 relative à la mise à disposition du gîte N°16 de Beauclair - Accueil des stagiaires en médecine

Il est proposé de modifier le paragraphe « *Pour rappel la personne accueillie acquitte ses frais d'eau et d'électricité* » en retirant la facturation de l'eau. Les pavillons de Beauclair ne disposant pas d'un compteur individuel, il est impossible de calculer la consommation pour ce gîte.

Le paragraphe est modifié comme suit : « *Pour rappel, la personne accueillie acquitte ses frais d'électricité* »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la modification.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

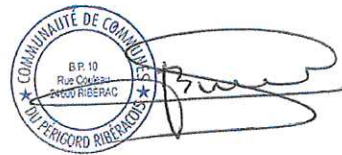
Abstentions : 0

Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau**

Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:19
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président
Le 20/12/2024 10:19:37